

*Perdre sa terre et espérer la retrouver
A Madagascar, l'aménagement de rizières
dans la plaine de l'Onive*

Joselyne RAMAMONJISOA

« Dans le cas des lotissements agricoles, et plus généralement de toute formule comportant l'attribution du sol sous la forme d'unités identiques, n'y a-t-il pas de l'illogisme à vouloir créer des îlots égalitaires au sein de campagnes livrées, par ailleurs, à la compétition pour les terres, la force de travail et l'argent ? » (SAUTTER, 1978). Cette réflexion paraît tout à fait appropriée à l'« Opération 1 000 ha de rizières de l'Onive aval ». Telle est l'appellation donnée à un aménagement hydro-agricole localisé dans le Vakinankaratra, sur les Hautes Terres centrales de Madagascar, aménagement qui a fait l'objet d'une étude de 1981 à 1986.

Pour répondre à la demande de plusieurs *fokontany* de la région¹ qui souhaitaient l'amélioration des pratiques culturales sur leur terroir, et dans le cadre de la coopération entre la République démocratique populaire de Corée et la République démocratique malgache, une première phase d'aménagements s'est achevée en 1983. On s'est alors aperçu que l'horizon humifère de surface avait été décapé au cours des travaux d'aplanissement et qu'en préalable à toute reprise de l'activité agricole il convenait que les conditions édaphiques initiales se soient régénérées. D'où la conséquence non prévue de ces aménagements : certains habitants ne peuvent retourner cultiver leurs parcelles et, en attendant, vivent d'expédients, pendant que d'autres, mieux lotis, ne partagent pas l'expérience des premiers. Du fait de cette inégalité des chances, aucune revendication collective ne peut s'exprimer à l'endroit des responsables techniques d'une opération prévue pour améliorer les conditions de vie d'un ensemble d'habitants.

**Une inondation dans un écosystème
tropical d'altitude**

Nous sommes entre 19 et 20 degrés de latitude sud, 46°30 et 47°30 de longitude est, dans une vaste étendue relativement plane, où se sont accumulés des sédiments.

1. La dénomination des subdivisions territoriales a été changée en 1977. *Faritany* correspond à l'ancienne province ; *fiivondronana* à la sous-préfecture et *fokontany* à l'ancien canton.

A l'ouest, les sommets de l'Ankaratra culminent à plus de 2 500 m. Vers l'est, des basses collines se succèdent, façonnées dans les gneiss et les basaltes, entre 1 000 m et 1 650 m d'altitude. Et, en contrebas de ces reliefs qui ferment l'horizon, des étendues plus planes, formées d'alluvions anciennes, constituent la plaine de l'Onive. Elles dominent le lit d'inondation de cette rivière de 10 à 15 m. Enfin, dans ce lit, des alluvions récentes, souvent tourbeuses et régulièrement inondées, sont utilisées par les habitants qui s'évertuent à les transformer en rizières bien que les résultats agricoles soient des plus aléatoires.

Car l'Onive, qui reçoit sur sa rive gauche l'Ilempona puis de nombreux autres affluents descendants de l'Ankaratra, est emprisonnée dans un secteur marécageux, où elle décrit de nombreux méandres. A chaque saison pluvieuse, son débit augmente, ses eaux gonflent et la rivière déborde submergeant les cultures pour une durée de quinze jours à un mois. Seuls les bourrelets de berge restent hors eau, parfois provisoirement.

Cette inondation a lieu d'octobre à avril, au moment de la saison chaude et pluvieuse. Ensuite, de mai à septembre, succèdent fraîcheur et sécheresse relative que viennent tempérer brumes, crachins et rosées matinales. D'octobre à avril, 1 400 mm de pluies sont enregistrés à Ambatolampy (moyennes relevées sur cinquante années d'observation), pendant que les températures ne varient guère : entre 24^o3 et 25^o. De mai à septembre, il en va autrement : les températures baissent légèrement, jusqu'à 19^o, mais des minima de 6^o sont courants en juillet et août, tandis que la moyenne pluviométrique n'est plus que de 128 mm pour ces cinq mois.

En cours de la saison pluvieuse, précipitations et chaleur permettent aux plantes de croître mais, par la suite, l'irrigation est nécessaire ; au moins est-elle la bienvenue. Et, outre l'humidité précaire, il faut noter, du fait de l'altitude, un climat saisonnier globalement frais et parfois des gelées qui viennent brûler les cultures. Tout cela fait qu'aménager la plaine de l'Onive apparaissait utile à la majorité de ses riverains.

Une mise en valeur ancienne au mieux des possibilités

C'est un fait connu que l'économie des campagnes malgaches est entrée depuis longtemps dans le circuit des échanges, quoique la riziculture soit restée, pour une part, du domaine de l'autosubsistance. Toutefois, dans ce contexte, le Vakinankaratra dont dépend la plaine de l'Onive, présente des caractères particuliers. D'une part, les cultures pluviales sont plus développées que les rizières et, d'autre part, les agriculteurs profitent de cet éventail de produits pour vendre et accroître leurs revenus.

Du fait de la difficulté de cultiver aux abords immédiats de l'Onive, les cultivateurs ont depuis longtemps aménagé leur terroir de la façon suivante :

— pour ce qui concerne la riziculture, les pépinières sont, soit localisées sur les bourrelets de berge humides, mais alors placées sous la menace de la montée des eaux, soit situées en des lieux plus élevés mais, dans ce cas, ne pouvant compter que sur les pluies. Cela fait que cette seconde possibilité n'est pas généralisée. Les rizières, elles, sont aménagées dans les parties plus ou moins inondables mais, de préférence, hors des atteintes des crues. Les parcelles sont labourées, fumées et, dès que les pluies sont établies, sont repiquées avec les plants provenant des pépinières. On peut donc parler d'une culture de riz pluvial, en insistant sur ce qualificatif. La rizière traditionnelle de la plaine de l'Onive n'est pas une rizière irriguée. Elle dépend majoritairement de l'apport des précipitations saisonnières ;

— pour ce qui relève des cultures pluviales ou de contre-saison, le milieu est utilisé au mieux de ses potentialités : terres hautes ou terres basses. Là, sont cultivés maïs, taro, haricot, tabac et plantes maraîchères.

— et puis il y a l'élevage sur les collines. Ce sont d'abord les bovins (pour la traction attelée), puis les porcins pour la vente. Ensuite viennent les volailles (vendues elles aussi) et enfin les chevaux : élevage de prestige dans la région d'Ambatolampy, pour les courses.

Ainsi fait, les habitants sont parvenus à vivre décemment. Et quelques-uns, au prix d'un dur labeur, ont pu acquérir certaines richesses (chevaux et voitures). De plus, l'émigration, comme dans d'autres régions, a amené des apports d'argent facilement reconnaissables au niveau de l'habillement, de l'habitat, et, pour certains, de la mécanisation agricole de leur exploitation. Ajoutons, pour clore, quelques activités annexes : orpaillage, salariat agricole et artisanat.

Cependant, pour l'ensemble des habitants et quel que soit leur niveau de vie, l'irrigation d'une partie de la plaine a paru indispensable. C'est pourquoi, dès 1975, les *fokontany* ont demandé la construction d'un barrage sur l'Onive. Il y eut, il est vrai, des divergences entre le *fokontany* appelé n° 1 (voir suite), lequel était mieux situé par rapport à la route menant à Antananarivo et ayant, de ce fait, déjà bien diversifié ses productions et les deux autres, plus enclavés. Ces derniers, ayant pris l'initiative de la construction d'un barrage, ont apporté sur place sable et moellons et entrepris le creusement d'un canal de huit kilomètres de long, branché sur le cours de l'Onive.

C'est dans cette situation qu'est intervenue l'opération dites des « 1 000 ha de l'Onive aval ».

L'aménagement de la plaine

Dans le *fi vondronana* d'Ambatolampy et le *fira isana* d'Ambohimpihaonana, trois *fokontany* étaient (et sont de fait) concernés par l'opération d'aménagement hydro-agricole : n° 1 le *fokontany* de Lovainjafy, n° 2 celui de Mananjarasoa-Andakana et, n° 3, le *fokontany* de Tsarahonenana.

Sous la responsabilité technique de la coopération coréenne, les travaux ont débuté en 1979 et se sont achevés en 1983. A cette date, était construite une station de pompage (de préférence à un barrage), creusé un réseau de canaux et détruit l'horizon de surface des sols. Beau début pour un projet qui devait améliorer les conditions de la culture le long de l'Onive !

Passons sur la technique des bassins d'aspiration, des pompes et des turbines actionnées par un groupe électrogène, en attendant le branchement sur le réseau électrique national. Passons encore sur l'édification d'un réseau de canaux primaires, secondaires et tertiaires qui aboutit à ce que des parcelles soient situées au dessus du niveau des canaux secondaires, ce qui nécessite aujourd'hui de nouveaux travaux d'aplanissement. Arrêtons-nous surtout au fait qu'une première tranche de travaux, portant sur plus de 500 ha, ait amené au constat d'essais culturaux forts décevants parce que les profils pédologiques avaient été perturbés. En conséquence, un programme de redressement de la fertilité des sols a été entrepris et pris en charge par l'Etat malgache.

Il consiste en la plantation de cultures dites « améliorantes » et produisant une grande quantité de biomasse, tels les engrais verts, le soja, le maïs, mais aussi le riz (pluvial et irrigué). Par exemple, au cours de la campagne 1985-86, 309 ha ont été cultivés en riz pluvial et en soja. Toutefois, malgré l'apport d'engrais adéquats, le traitement des semences et la protection phytosanitaire, de pair avec une irrigation bien contrôlée, la récolte n'a pas été jugée satisfaisante. Dans le pire des cas, la récolte a été enfouie ; celle du maïs ayant été (est-ce un hasard ?) l'objet de cueillette des épis mûrs avant que les parcelles soient fauchées.

La campagne 1985-86, qui avait pour objectif de redresser la fertilité des sols, a aussi montré la nécessité du respect d'un calendrier agricole strict dès lors que les

parcelles étaient irriguées. Elle a permis également de constater l'hétérogénéité pédologique à l'intérieur du périmètre. Certaines mailles du réseau aménagé sont aptes dans l'immédiat à la riziculture pendant que d'autres nécessitent un apport d'engrais vert pendant deux ou trois ans. Il arrive aussi qu'à l'intérieur d'une même parcelle, une partie donne une bonne récolte tandis que l'autre, avec des sols ferrugineux, soit stérile. Il apparaît, enfin, que certaines parcelles puissent être correctement irriguées pendant que les voisines sont constamment inondées. Tout cela peut être corrigé, évidemment, mais suppose qu'ici, des buses soient remplacées, que là des brèches soient ouvertes et qu'au bout du compte, le coût de l'aménagement soit beaucoup plus élevé que prévu. Il importe aussi que les habitants des trois *fokontany* intéressés demeurent patients. Alors, en attendant que les améliorations soient faites, que font les paysans dépouillés de leur terre ?

L'inégalité des chances

Du fait de la situation décrite, la rétrocession des terres à leurs détenteurs peut devenir un « casse-tête » foncier si elle n'est pas menée avec prudence. Car les agriculteurs savent ce que vaut une parcelle et reconnaissent parfaitement si tel casier du nouvel aménagement, situé sur leur ancien patrimoine, est apte ou non à être remis en culture, quelles que soient les affirmations des techniciens en hydraulique. Le problème se complique du fait que le nombre de « déguerpis » varie d'un *fokontany* à l'autre. Selon les lieux, il s'avère que 20 % de l'ancien terroir du *fokontany* n° 1 n'ont pas été restitués, 60 % du n° 2 et 20 % du n° 3. Dans le détail, à quoi cela correspond-il ?

Dans le *fokontany* n° 1, les habitants de trois hameaux n'ont plus de terre. Dans le premier cas (il s'agit de dix familles), les paysans vivent en cultivant, sur des champs éloignés du nouveau périmètre hydro-agricole, des citrouilles et du maïs. Ne pouvant vivre décemment de ces seules productions, ils reçoivent, de manière irrégulière, une aide alimentaire du Service des migrations. L'Etat leur vient donc en aide.

Dans le second cas, toutes les terres ont été intégrées à l'intérieur du périmètre depuis 1981. Les relations avec les aménageurs ont été plutôt rudes mais les familles concernées (68 personnes) ont dû s'incliner devant les bulldozers. Comment survivre dans ce cas précis sinon en achetant des parcelles dans le voisinage, pour les plus riches, ou en louant des terres ou, encore, en se louant soi-même comme salarié, pour les moins pourvus ?

Dans le troisième cas, les habitants ont opté en majorité pour l'émigration temporaire, en attendant que leur patrimoine leur soit restitué.

Dans le *fokontany* n° 2, formé de quatre hameaux, deux ont été directement affectés par l'aménagement. L'un a vu ses terres complètement remaniées par les bulldozers pendant qu'un second garde provisoirement son patrimoine avant que la deuxième phase de travaux ne débute. Les habitants des deux autres hameaux sont, pour le moment, épargnés.

Dans le troisième *fokontany*, situé en limite de l'opération des « 1 000 ha », seul un hameau a vu sa superficie agricole diminuer.

Dans les *fokontany* n° 2 et 3, les réactions ont été diverses car ils avaient demandé que la plaine de l'Onive soit aménagée. Seuls quelques grands propriétaires de plus de 15 ha avaient manifesté leur opposition. Au cours de l'enquête préalable, faite pour déterminer les propriétés existantes et proposer une redistribution future des casiers, la communauté (le *fokonolona* : membres du groupe âgés de plus de 18 ans) avait voté pour le changement. Ceci étant, des membres de ces deux *fokontany* ont été recrutés pour les travaux de nivellement, la préparation des ter-

rains (coupes des arbres et broussailles), puis comme main-d'œuvre lors des essais culturaux. Etant salariés, les habitants de ces deux unités ont connu moins de problèmes que le premier pour subvenir à leurs besoins.

Toutefois, en attendant que les aménagements soient prêts, la situation de l'ensemble des agriculteurs riverains et maîtres du patrimoine foncier reste précaire. En 1986, il était admis que seulement 265 ha étaient nouvellement aptes à une riziculture irriguée, à condition que toutes les mesures d'accompagnement soient respectées. Pour le reste, il fallait attendre deux à trois ans, le temps que les sols remaniés par les travaux soient de nouveaux propres à la culture.

L'incertitude des lendemains

Dans l'état actuel de fonctionnement des casiers rizicoles, il est difficile de songer à une restitution du patrimoine foncier sous la forme d'attribution de lots. L'expérience du lac Alaotra, aménagé dans les années 1960 a notamment montré qu'une redistribution égalitaire en unité de cinq hectares par chef d'exploitation entraînait des litiges sans fin entre les propriétaires dont les parcelles avaient été remembrées. De plus, dans le cas de l'Onive, l'ensemble des parcelles n'est pas prêt à une mise en culture immédiate. Loin s'en faut.

Il a alors été imaginé, pour éviter des occupations illicites (dues à l'impatience de certains riverains) et commencer à amortir les frais d'investissement, différentes solutions :

- mettre à la disposition des paysans les parcelles aménagées, sous contrat annuel, moyennant de leur part une contribution pour la fourniture de l'eau. Même si ces parcelles ne sont pas propices à la riziculture, cela permettrait au moins une régénération des sols par la mise en culture en contre-saison : pomme de terre, blé, avoine, orge et haricot ;

- faire un appel d'offres, avec les risques que cela comporte, pour l'exploitation du périmètre dans son état actuel, moyennant location forfaitaire des terres et contribution aux frais de pompage.

La combinaison de ces deux possibilités serait possible sur environ 77 % du périmètre actuellement aménagé, obligation étant faite aux utilisateurs d'enfouir les résidus de récolte en fin de chaque campagne agricole pour répondre à l'objectif fixé de régénération des sols.

C'est plus tard que la redistribution foncière pourrait s'accomplir, une fois l'encadrement technique assuré (vulgarisateurs et techniciens hydro-agricoles en place), le fonctionnement de la station de pompage mis au point et le coût de l'irrigation correctement calculé. Encore faudrait-il ne pas réitérer à l'Onive les erreurs commises ailleurs dans l'affectation des parcelles. Pour cela il conviendrait d'approfondir la connaissance que les aménageurs ont déjà des critères socio-économiques des futurs exploitants : identifier avec précision les superficies préalablement détenues en propriété, s'entendre sur la grandeur des lots à attribuer aux familles selon leur nombre d'actifs, répartir les terres en fonction du lieu de résidence des bénéficiaires, créer un comité de gestion de l'eau responsable d'un cahier des charges, etc.

Actuellement, les conditions optimales pour faire de l'« Opération Onive » une belle réalisation hydro-agricole sont bien loin d'être réunies. Les responsables du projet s'accordent, en conséquence, un temps de réflexion avant d'entamer la seconde phase des travaux. En prévision de celle-ci, une enquête foncière a eu lieu. Les terres intéressées par la première tranche de travaux n'ont pas bénéficié d'autant d'égards.

L'enquête concerne quatre nouveaux *fokontany*, rassemblant les habitants de 14 hameaux, et s'appuie sur un levé parcellaire précis des terres actuellement cultivées. On sait déjà que 558 ha seront intéressés par les futurs travaux, soit près de 1 000 parcelles relevant de 346 propriétaires.

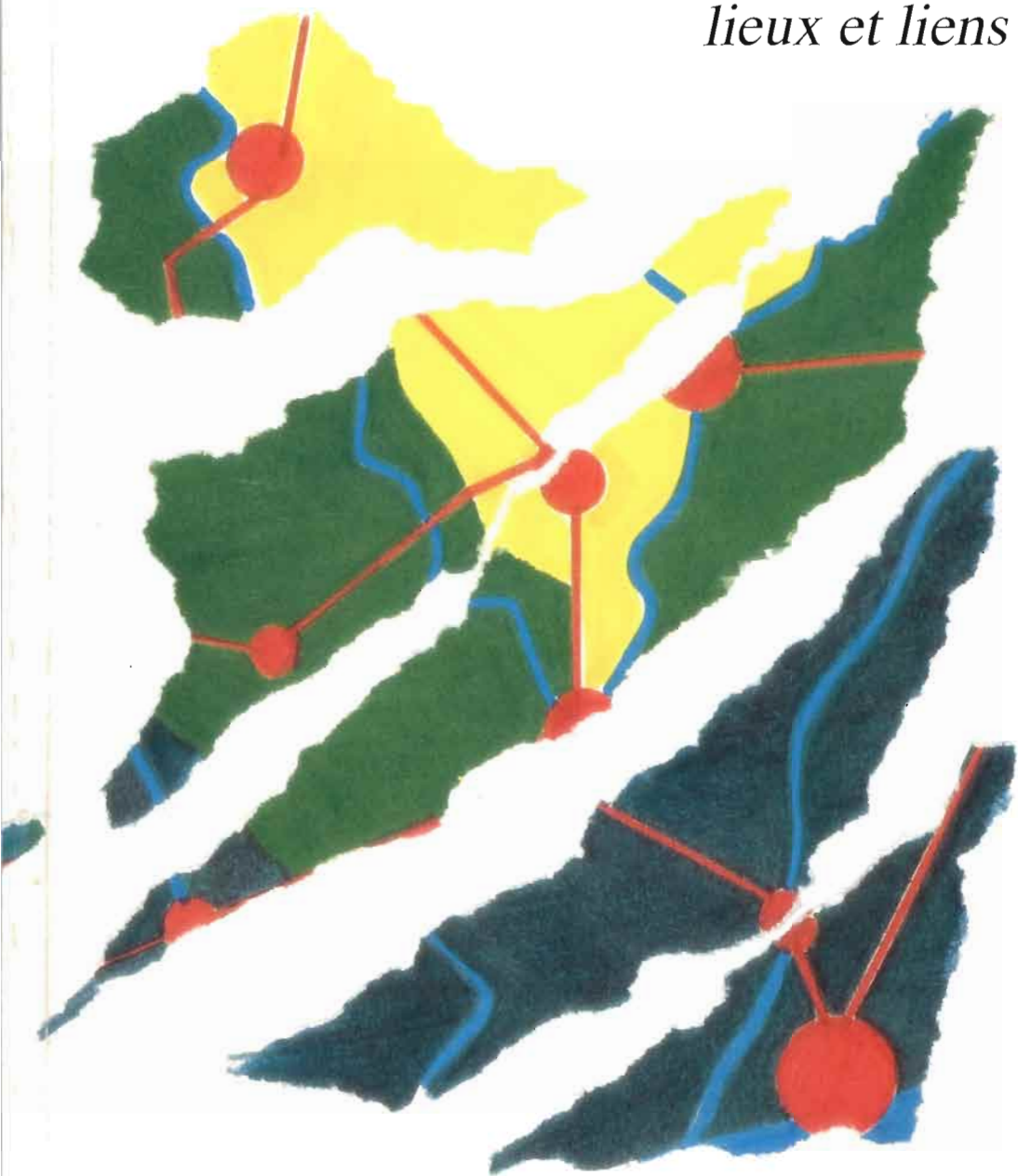
Les erreurs commises seront-elles évitées cette fois-ci ? Et les exploitants recouvreront-ils leur patrimoine foncier plus rapidement que leurs voisins inscrits dans la première phase des travaux ?

BIBLIOGRAPHIE

- BLANC-PAMARD (C.), FUNEL (J.-M.), FONTANEL (P.) et RAYMOND (C.), 1984 — *La Somalac à Madagascar : Production, organisation et économie du riz*, Paris, ministère des Relations extérieures, Coopération et Développement.
- CONAC (G.) et SAVONNET-GUYOT (C.), 1985 — *Les politiques de l'eau en Afrique, Développement agricole et participation paysanne*, Paris, Economica.
- LE BOURDIEC (F.), 1978 — *Hommes et paysages du riz à Madagascar*, Tananarive, Imprimerie du Foiben-Taotsarintanin'i Madagasikara.
- MAMOKATRA, 1986 — Rapport sur la campagne agricole 1985-86 de l'Onive Aval. Tananarive, *multigr.*
- Ministère de la Production et de la Réforme agraire, 1986 — Rapport de mission Onive Aval : deuxième tranche (1984-85). Tananarive, *multigr.*
- MOTTET (G.), 1980 — *L'Ankaratra et ses bordures (Madagascar)*, Lyon, Recherches de Géomorphologie volcanique.
- RAISON (J.-P.), 1984 — *Les Hautes Terres de Madagascar et leurs confins occidentaux*, Paris, Karthala.
- RAMAMONJISOA (J.), 1980 — Le fokontany à Madagascar, approche géographique. Tananarive, *Revue de Géographie*, n° 37.
- SAUTTER (G.), 1978 — Dirigisme opérationnel et stratégie paysanne, ou l'aménageur aménagé, *L'Espace Géographique* n° 4 : 233-243.

Tropiques

lieux et liens



Editions de l'ORSTOM

INSTITUT FRANCAIS DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE POUR LE DEVELOPPEMENT EN COOPERATION

*avec le concours du Centre National de la Recherche Scientifique,
de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales
et du Ministère des Affaires Etrangères*

Sommaire

Présentation - P. PELISSIER ET G. SAUTTER

Avant-propos - P. GOUROU

Liens - C. BLANC-PAMARD, A. LERICOLLAIS, J. GALLAIS,
H. ATTIA

Campagnes en devenir - J.-Y. MARCHAL, O. HOFFMANN,
L. MESCHY, J. PELTRE-WURTZ, J. BOULET, G. DANDROY,
C. SEIGNOBOS, B. ANTHEAUME, V. LASSAILLY-JACOB,
B. CHARLERY DE LA MASSELIERE, J. BOUTRAIS, M.-C.
CORMIER-SALEM, A. LERICOLLAIS, C. BLANC-PAMARD,
M. BENOIT, H. RAKOTO-RAMIARANTSOA, O. SEVIN, B.
TALLET, Y. DEVERIN, J. RAMAMONJISOA, L. DUBOURDIEU.

Autour des villes - J.-L. CHALEARD, A. DUBRESSON, G.
SALEM, M. LE PAPE, C. VIDAL, A. MANOU-SAVINA, P.
PELTRE, G. MAINET, Y. MARGUERAT, J.-L. DONGMO,
J. CHAMPAUD.

Compositions d'espaces - A. SECK, M.-C. AQUARONE,
R. POURTIER, J.-P. RAISON, M. LESOURD, A. GASCON,
M. PORTAIS, E. GU-KONU, C. TAILLARD, A. SAUSSOL,
J. BONNEMAISON, L. CAMBREZY, J. PLYA, G. SAVONNET,
E. BERNUS, J.-C. ROUX, A.-M. PILLET-SCHWARTZ, M. PE-
PIN-LEHALLEUR, A. HALLAIRE, J. O. IGUE, A. SCHWARTZ.

Liste des auteurs

Table des matières